

# L'Humanité

Edition de HUMANITE-QUOTIDIEN

Samedi 9 Février 2008

## La région parisienne a toujours constitué un cas à part

Un découpage administratif n'est jamais neutre. Lorsque, sous la Révolution française, le législateur institue la partition de la France en départements, l'idée directrice est de rapprocher le citoyen de l'administration. Cette rationalisation est cependant écornée dans ses principes dans le cas parisien. Le département de Paris déroge au droit commun. Non seulement la capitale n'a pas de maire à la tête de son exécutif, mais elle est aussi patronnée par deux tutelles : le préfet de la Seine et le préfet de police. Ce réduit jacobin et révolutionnaire devient surtout le plus petit département retranché sur 476 km<sup>2</sup>.

Seule une petite couronne de communes suburbaines ceinture ce territoire capitale pour former un seul et même espace bientôt appelé le grand Paris. Mais la véritable incohérence administrative tient surtout à la création d'un second département, la Seine-et-Oise, qui enserme le département capitale sensible aux fièvres révolutionnaires. Cet espace annulaire hybride de 691 communes a pour ville préfecture Versailles. Il n'a pas de centralité. Il est sous-équipé et sous-administré. Alors que la densification démographique, l'industrialisation et l'urbanisation vont solidariser Paris à sa proche banlieue et lui faire

bénéficier des politiques du gouvernement d'agglomération (celles du conseil général de la Seine), la Seine-et-Oise, elle, reste le parent pauvre de la région. Le département de la Seine est le plus riche, le plus peuplé, le mieux maillé de réseaux de services publics. Il est aussi le plus ségrégué et sa singularité politique se dessine avec l'étalement d'une banlieue rouge qui donne en 1936 un président communiste au conseil général de la Seine en la personne de Georges Marrane, maire d'Ivry. Ce département a sa cohérence qu'il tire des solidarités Paris-banlieues.

La réforme administrative de 1964 marque une rupture fondamentale. Elle dissocie la capitale de sa proche banlieue. Elle constitue certes une réparation historique à l'égard de la grande banlieue. Mais elle n'échappe pas à des considérations politiques : le Parti communiste et les formations gaullistes sont alors les premières forces partisanes. L'ancrage des élus communistes et leur progression font craindre un retour au précédent de 1936. Dans les faits, la départementalisation de 1964 va conforter l'assise institutionnelle du PCF qui présidera sans interruption de 1968 à nos jours le conseil général de la Seine-Saint-Denis et avec une interruption de six années le conseil

général du Val-de-Marne. La réforme de 1975 et l'élection d'un maire de Paris en 1977 vont également renforcer l'autonomie de la capitale, moins soucieuse de l'intérêt de l'agglomération. La région parisienne a donc toujours constitué un cas à part. Aujourd'hui, la légitimité des départements de Paris et de la proche banlieue fait l'objet de critiques. Le retour d'un grand Paris buttera certainement sur des résistances du pouvoir local, mais peut-être aussi sur des revendications collectives d'appartenance à ces territoires, celles du 9-3 d'essence populaire ou celles du 9-2 d'essence bourgeoise. Les supprimer, c'est en quelque sorte mettre à l'épreuve l'existence factice ou réelle d'une conscience départementale qui a plus de quarante ans d'âge.

(\*) Derniers ouvrages publiés : Paris/Banlieues : conflits et solidarités, avec Annie Fourcaut et Mathieu Flonneau (Créaphis) et Villes de banlieues, avec Jacques Girault (à paraître chez Créaphis).

**Par Emmanuel Bellanger, historien à l'IDHE, chercheur associé au Centre d'histoire sociale du XXe siècle de l'université de Paris-I (\*).**